



DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

COMMISSION DE DISTRICT **DU STATUT de L'ARBITRAGE saison 2022/2023**

Séance du 13/03/2023 16 H 00 / 18 H 30 QUIMPER

Présents ; M PONDAVEN; JP SEZNEC; J STEPHAN ; D PAUCHARD, J LE VIOL ;
A QUEAU, M GOUEZ

ABSENT EXCUSE ;

1 COURRIERS

2 ETUDES DE CAS PARTICULIERS mutation

A Décision de la Commission Départementale du Statut

Voir tableau **annexe 2**

B Préparation des dossiers pour la Commission Régionale du Statut

Voir tableau **annexe 3** propositions de la Commission départementale à valider
par la Commission Régionale

3 SITUATION DES CLUBS AU 28/02/2023

CLUBS EN INFRACTION

La commission arrête la liste des clubs du District en infraction au 28/02/2023
et fixe les amendes. Voir tableau joint en annexe 1.

La situation des clubs sera revue au 1/06/2023 en fonction du nombre de match
effectué par les arbitres pour valider la saison



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Propose la liste des clubs FFF et de Ligue à la Commission Régionale et sera publié sur le site du District et de la Ligue de Bretagne.

A ce jour 0 club de FFF, 20 clubs de ligue et 38 clubs de district sont en infraction soit 58 clubs.

Pour info au 31/03/2022 il y avait 80 clubs en infraction

Au 28/02/2023 l'effectif d'arbitres est de 416.

4 DIVERS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District 29, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT COMMISSION
Jo. STEPHAN